

## ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT SUR LES PARTIES VISIBLES ET ACCESSIBLES BIEN OCCUPÉ ET MEUBLÉ

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

### A. DATE DE LA VISITE ET TEMPS PASSÉ SUR SITE

N° Dossier : TERMITE-1409179 FNS VIGUIER 28578	Date visite : 13/01/2022
Date d'émission du rapport : 20/01/2022	Durée : 4 heures

### B. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU (OU DES) BÂTIMENTS

Département : **LOT ET GARONNE**  
Commune : **47370 TOURNON**  
Adresse  
Lieudit : -  
N° de rue, voie : **1 lotissement CROIX DANIEL**  
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté :  
**Maison composée d un RDC et R + 1**  
Références cadastrales  
Section : **NC**  
Parcelle : **Non communiqué(e)**  
Lot : **Non communiqué(e)**  
Situation du lieu de constat au regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral : **situé dans une zone contaminée**  
Année de construction : **NC**  
Antériorité d'un traitement : à la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :  
 **Ignorer** si un traitement a été effectué.  
 **Qu'aucun traitement** contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.  
 **Qu'un traitement** a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :  
Désignation du (ou des) bâtiments(s) : **Habitation (maison individuelle)**  
Nature de l'immeuble :  
 Collectif d'habitation  
 Partie privative :  
 Parties communes :  
 Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :  
 **Maison individuelle** : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété  
 Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

### C. DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT CIFD	C I F D	26 28 rue de MADRID 75008 PARIS	Donneur d'ordre	Non

### D. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

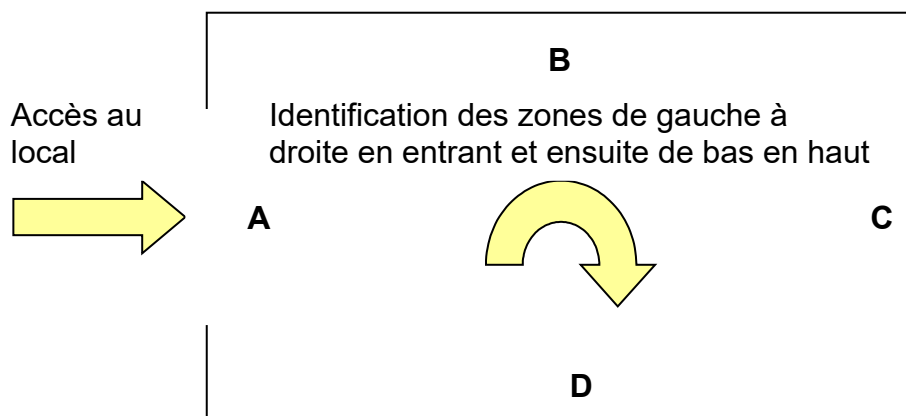
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP CERTIFICATION 23 bis rue Thomas EDISON , 33610 CANEJAN.  
Je soussigné, Prénom : José Nom : RUIZ DIEZ  
déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCP CERTIFICATION pour le domaine : « Terme »  
Certification N° : 136 valide jusqu'au : 09/11/2022  
Cette information est vérifiable auprès de :

Vous pouvez également consulter « l'annuaire national des diagnostiqueurs » du ministère sur :  
« <http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr> » site du ministère du logement /ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

<b>Nom, prénom</b>	M. RUIZ DIEZ José		
<b>Société :</b>	DIAG AUDIT AQUITAINE	<b>Siret :</b>	80294448800013
<b>Coordonnées :</b>	12 rue Fleurus 47000 AGEN		
<b>Certification :</b>	TERMITE	<b>Certificat n°</b>	136
		<b>Valide jusqu'au</b>	09/11/2022
<b>Délivré par :</b>	LCP CERTIFICATION	<b>A consulter sur :</b>	lcp-certification.fr
<b>Assurance :</b>	ALLIANZ	<b>Coordonnées :</b>	5 esplanade Charles de GAULLE 75000 PARIS
<b>N° de police :</b>	55206398	<b>Valable jusqu'au</b>	22/06/2022
		<b>Pièces jointe :</b>	Copie des attestations d'assurance et de compétences en annexe ainsi que du contrat de mission

**E. IDENTIFICATIONS DES PARTIES DU BÂTIMENTS VISITÉ ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS INFESTÉS PAR LES TERMITES OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS ET DE CEUX QUI NE LE SONT PAS)**

Afin de faciliter la localisation des pathologies, l'auteur du constat divise chaque local (pièce) en plusieurs zones, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C, D...). Ces zones correspondent généralement aux différentes faces verticales du local (pièce), telles que murs, et horizontales telles que plancher bas ou plancher haut.



<b>BÂTIMENTS et parties de bâtiments visités (1)</b>	<b>OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)</b>	<b>RÉSULTAT du diagnostic d'infestation (3) *</b>	
<b>Maison :</b>			
<b>1er Etage :</b>			
entrée	Plancher bas Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs	Plinthe( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut Plafond( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
couloir	Plancher bas Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs	Plinthe( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut Plafond( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

placard entrée	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
chambre 1	Plancher bas	Sol( ) parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre PVC métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) papier peint, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
pièce	Plancher bas	Sol( ) parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre PVC métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
chambre 2	Plancher bas	Sol( ) parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre PVC métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) papier peint, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
pièce 2	Plancher bas	Sol( ) parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre PVC métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
SDB	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) faïence, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre PVC métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond( ) plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
wc	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) faïence, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

	Plancher haut	Plafond( ) plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
coin cuisine	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) faïence, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre PVC métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
pièce principale	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Baie vitrée Métal et PVC( )	Absence d'indices d'infestation de termites
escaliers accès RDC	Plancher bas	Sol( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) brique	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>RDC :</b>			
palier RDC	Plancher bas	Sol( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
pièce 1	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur placoplatre( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenetre bois métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond placoplatre( )	Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond plénum non visitable( )		Absence d'indices d'infestation de termites	
pièce 2	Plancher bas	Sol( ) carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	Mur placoplatre( ) ciment, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond placoplatre( )	Absence d'indices d'infestation de termites

		Plafond plénum non visitable( )	Absence d'indices d'infestation de termites
garage	Plancher bas	Sol( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) bloc de béton creux, ciment, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
volume 2	Plancher bas	Sol( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs	ensemble menuiserie bois et métal( )	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur( ) bloc de béton creux, ciment, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond( ) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
  - (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
  - (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.
- \* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

## F. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE : TERMITE SOUTERRAIN, TERMITE DE BOIS SEC, TERMITE ARBORICOLE

- Termite souterrain  
 Termite de bois sec  
 Termite arboricole

## G. IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT\* N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES ET JUSTIFICATION (\* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Parties de bâtiments, locaux ou parties de locaux non visités	Justifications
Bien Occupé, meublé et très fortement encombré le jour de l'expertise	Le propriétaire de l'ouvrage , ni le locataire n'ont souhaités déplacer les encombrants et mobilier des locaux, ne permettant pas une vision des sols, murs, cloisons, voire plancher haut.
ensemble des Combles, éléments de charpente, équipements et couverture inaccessibles, absence de moyens d'accès adapté à la hauteur	Le propriétaire n a pas souhaité mettre à disposition un moyen d accès adapté. permettant ainsi à l expert un contrôle des matériaux de l ensemble des combles
Vide sanitaire inaccessible	Le propriétaire n accepte pas le jour de la visite de procéder à la réalisation d'un moyen d'accès par trappe ou autre , permettant à l expert de progresser et de contrôler ce ou ces volumes
interface entre les matériaux , cloisons, habillages, recouvrement, doublage des murs ,boisseaux, coffrages	Le propriétaire n a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l expert un contrôle des matériaux
Plancher bas dont les interfaces sont inaccessibles "présence de revêtement de type, moquette, parquet, carrelage etc....	Le propriétaire n a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l expert un contrôle des matériaux
faux plafond, pléniums sur l'ensemble du bien	Le propriétaire n a pas souhaité effectuer le retrait des éléments occultant la structure et permettre ainsi à l expert un contrôle des matériaux
Abords immédiats,garages encombré	
	L expert attire l'attention sur le fait que le Donneur d'ordre et le propriétaire ont été informés le jour de la visite des conséquences du chapitre exclusions. De ce fait la responsabilité de l expert ne pourra être retenue si le nécessaire n est pas effectué afin de lui permettre de dérouler sa mission .Seules les parties, matériaux et zones cités dans le présent rapport ont été examinés. Devant les exclusions reconnues par le DO ou propriétaire l expert reste dès à présent à disposition afin de revenir compléter sa mission.

A la question « Y-a-t-il d'autre(s) partie(s) d'immeuble(s) ou bâtiment(s) ( lots, pièces, locaux ...) autres que celles listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **Oui**

## H. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS\* ET JUSTIFICATION

(\* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments n'ayant pu être examinés	Justifications
L expert attire l'attention sur le fait qu'il a été repéré une installation GAZ artisanale et pouvant présenter un danger potentiel en cas d'utilisation.	N'ayant pas été missionné pour cet équipement, l'expert recommande à réception des dossiers un retrait immédiat de cette installation.

À la question « Y-a-t-il d'autres ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **Oui**

## CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIÉTAIRE SUR LES BÂTIMENTS OU PARTIES DU BÂTIMENT (ouvrages, parties d'ouvrages et éléments) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES (§G et §H)

Nous vous rappelons que dans le cas de présence de termites constatées ultérieurement sur les parties exclues, notre responsabilité ne saurait être recherchée.

**Cependant nous nous tenons à la disposition du propriétaire, pour examiné à sa requête expresse, contrôler tout ou parties du bien n'ayant pu être visitées.**

**Dans cette hypothèse, il devra mettre à notre disposition, tout accès ou autorisations nécessaires \*.**

\*en sus du coût initial seront facturés les frais de déplacement (indemnité kilométrique + temps de trajet).

## I. CONSTATATIONS DIVERSES\* (autres agents de dégradation des bois, termites sur abords immédiats, signe de traitement, ...)

Bâtiment et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Constatations diverses
Néant		

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03 201 de mars 2012.

## J. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

Moyens d'investigation ou de réalisation utilisés pour la mission (visuels, sonores, tactiles) :

- a) Méthode d'investigation (à minima comme décrite dans la NF P03-201)
  - Visite quand existants des abords immédiats du bâtiment sur au moins une zone de 10 mètres autour de l'emprise du bâtiment
  - Et le ou les bâtiments objet de la mission (tous les niveaux, inférieurs ou pas, habité ou pas ...)
- b) Outils
  - Éclairage (lampes ...)
  - Poinçon sonde métallique, pic à souche, massette, burin, ciseau à bois, hachette
  - Aspire-termite à dépression buccale, loupe éclairante grossissante 10 fois
  - Combinaison jetable, masque P3, gants
  - Boîte - loupe, tube de prélèvement
  - Échelle pliante (3,80 m déployée), logiciel IMHOTEP III
- c) Moyens Complémentaires (qui ne sont pas de notre ressort et que nous avons demandés au donneur d'ordre) et que ce dernier a mis à notre disposition :

## K. MENTIONS

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission selon la norme NF P03-201.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé à l'occupant l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R133-3 du CCH..

Nota 2 (article L271-6 du CCH):

L'opérateur ayant réalisé cet « état relatif à la présence de termites dans le bâtiment » déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP CERTIFICATION 23 bis rue Thomas EDISON , 33610 CANEJAN

### MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés par la mesure	Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :
Sans objet	

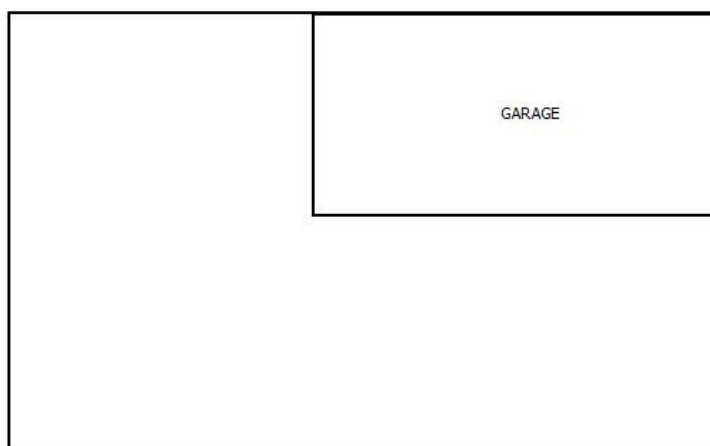
### DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

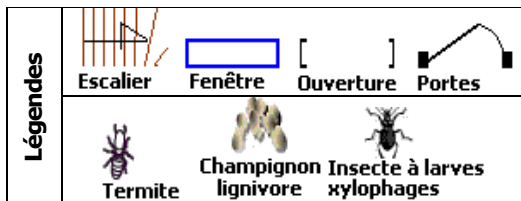
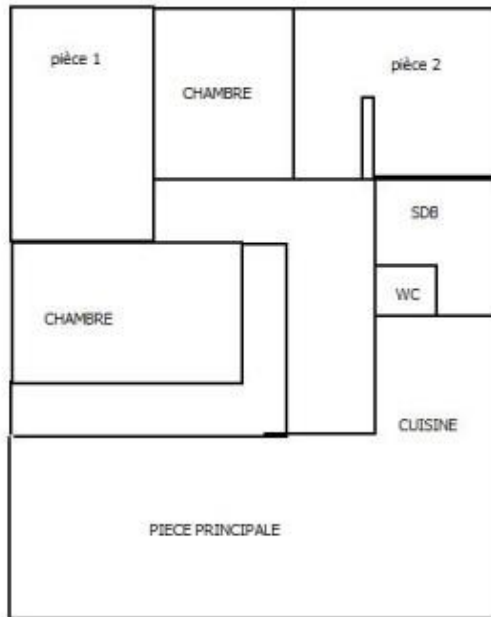
Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
fissures visibles "sol, murs et façades"	Faire appel à une personne de l'art ou compétente pour remédier à ce désordre
L expert attire l'attention sur le fait que le Termite est un insecte dit "nomade"	L expert attire l'attention sur le fait que l'ensemble du département est soumis à un Arrêté Préfectoral déclarant l'ensemble du Lot et Garonne Termité. De ce fait il est recommandé de faire effectuer par une entreprise spécialisée un traitement adapté correspondant à cet arrêté. Dans le cas d'apparition ultérieure de termites, si cette recommandation n'a pas été appliquée la responsabilité de l'expert ne pourra être engagée.
L expert attire l'attention sur la présence d'un fort taux d'humidité laissant apparaître des moisissures	Faire appel à une personne de l'art ou compétente pour remédier à ce désordre

### CROQUIS DE LOCALISATION DU TERMITE

RDJ



## RDC



### I. DATE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Visite effectuée le 13/01/2022  
Fait à AGEN le 20/01/2022  
Nom : M. RUIZ DIEZ Prénom : José  
Note : Un modèle de rapport est fixé par arrêté

SIGNATURE DU TECHNICIEN ET CACHET DE L'ENTREPRISE

**DIAG AUDIT AQUITAINE**

12. rue Fleurus - 47000 AGEN  
SARL au capital de 1000 €

Siret 802 944 488 0013 - APE 7120 B  
TVA intracommunautaire FR 78 802 94 44 88

### M. LISTE DES PIÈCES JOINTES EN ANNEXES

- Contrat de mission
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Certificat de compétence en cours de validité



## CONTRAT DE MISSION TERMITES N°1409179 FNS VIGUIER 28578

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

### 1. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU BÂTIMENT

Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**  
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté :  
**Maison composée d un RDC et R + 1**  
Année de construction : **1976**  
Département : **LOT ET GARONNE**  
Adresse :  
N° de rue, voie : **1 lotissement CROIX DANIEL**  
Commune : **47370 TOURNON**  
Date visite : **13/01/2022**  
Section : **NC**  
Parcelle : **Non communiqué(e)**  
Lot : **Non communiqué(e)**  
Nature de l'immeuble :  
 Collectif d'habitation  
 Partie privative :  
 Parties communes :  
 Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :  
 Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété  
 Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

### DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT CIFD	C I F D	26 28 rue de MADRID 75008 PARIS	Donneur d'ordre	Non

### TECHNICIEN EN DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Nom, prénom	M. RUIZ DIEZ José			
Société :	DIAG AUDIT AQUITAINE	Siret :	80294448800013	
Coordonnées :	12 rue Fleurus 47000 AGEN			
Certification :	TERMITE	Certificat n°	136	Valide jusqu'au 09/11/2022
Délivré par :	LCP CERTIFICATION	A consulter sur :	lcp-certification.fr	
Assurance :	ALLIANZ	Coordonnées :	5 esplanade Charles de GAULLE 75000 PARIS	
N° de police :	55206398	Valable jusqu'au	22/06/2022	

### OBJET DE LA MISSION

- La présente mission porte sur la recherche exclusive de termites réticulitermes dits termites souterrains.  
- Autres termites : les termites Kaloterms Flavicolis (petites colonies sans ouvriers) dits aériens ou de bois secs, bien que non concernés par l'esprit de la loi, seront identifiés et indiqués dans le présent rapport.  
Rappel : Les familles de termites Kaloterms Flavicolis répandus sur le bassin méditerranéen altèrent directement les bois après essaimage (végétaux, branches d'arbres,...). Les attaques en bois de construction sont exceptionnelles et ponctuelles ("tête" de panne, chevron, huisserie,...). Leur traitement est aisé et consiste à ne traiter que l'élément bois d'ouvrage atteint (faible coût)..  
Contrairement aux termites souterrains, les termites kaloterms flavicolis ne migrent pas à partir du sol par l'entremise des murs.  
- Autres altérations biologiques des bois (champignons et larves xylophages) :  
Les autres altérations biologiques des bois œuvrés dans la construction (champignons et insectes à larves xylophages) y sont signalés de façon sommaire non exhaustive en paragraphe « 13 : Constations diverses ».  
Le repérage plus exhaustif par ouvrage ou élément d'ouvrage de ces autres altérations biologiques des bois fera, si vous le désirez,

l'objet d'une mission complémentaire.

### ANTÉRIORITÉ D'UN TRAITEMENT (AUX DIRES ORAUX DU PROPRIÉTAIRE)

A la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :

- Ignorer si un traitement a été effectué.
- Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.
- Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :

### BON POUR ACCORD

**Il appartient au souscripteur de s'assurer de l'accessibilité (évacuation des encombrements,...) et des moyens d'accès sécurisés au bien objet de la mission (clefs, accès au combles, caves, garages, celliers, dépendances....).**

Je soussigné..... donne mandat à DIAG AUDIT AQUITAINE pour réaliser cette mission et m'engage au règlement des honoraires pour un montant de **0,00 € (montant global de la mission y inclus le diagnostic termite)**.

Date :

Cachet et signature du souscripteur :